



Etablissement		MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		Employé		728501G - DIOP - BIRANE CHEIKH TIJANE				
Etat civil		MARIE(E)		Période		Fevrier 2022		Type de paie	0	Localité
Nombre d'épouses / Nombre total enfants (impôt)		1	1	Emploi		728501G				
Nb. parts minimum fiscal / Nb. parts impôt		2	2,5	Corps	Indice	INSTITUTEURS		1029	/	
Total enfants prestation familiale / Total enfants		1	1	Classe	Echelon	2CL		04		
Jours base / Nombre de jours de présence		30	30	Statut	Hierarchie	1 Statut 01		23		
Mode de paiement		DOMICILIATION BANCAIRE		Service		IA KAOLACK				
Banque		BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL		Agence	Compte	AGENCE KAOLACK		08139140740014		
Code	Rubrique			Nbr	Unité	Base	Taux	Gain	Retenue	
110	SOLDE MENSUELLE INDICIAIRE				MONTANT			63 775		
141	COMPLEMENT SPECIAL DE SOLDE				MONTANT			14 755		
145	INDEMNITE ENSEIGNEMENT				MONTANT			41 867		
151	INDEMNITE DE RESIDENCE				MONTANT			11 724		
169	AUG SOLDE 07-82 ET 01-85 01				MONTANT			1 573		
191	AUGMENTATION SALAIRE 10-2005 01				MONTANT			12 000		
192	AUGMENTATION 04-04 01				MONTANT			14 000		
194	AUGMENTATION 01-2000				MONTANT			2 724		
195	AUGMENTATION 01-2002				MONTANT			12 000		
285	PRIME SCOLAIRE 01				MONTANT			21 000		
374	AUGMENTATION REPR LOGEMENT				MONTANT			12 000		
375	AUGMENTATION SALAIRE 07-89				MONTANT			1 000		
379	INDEMNITE REPR DE LOGEMENT				MONTANT			83 000		
492	TRESOR PUBLIC (AVANCE TABASKI)				MONTANT				10 000	
501	ALLOCATION SALAIRE UNIQUE 01				MONTANT			500		
511	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT				MONTANT			500		
601	RETENUE FNR 12%				MONTANT				24 294	
610	RETENUE FNR COMPLEMENTAIRE 2,4%				MONTANT				1 529	
621	TAXE REPR. MINIMUM FISC				MONTANT				2 000	

REGION: KAOLACK

DEPARTEMENT: NIORO DU RIP

COMMUNE: NIORO DU RIP

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

ETAT-CIVIL

CENTRE PRINCIPAL (1)  
NIORO DU RIP CENTRE PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE NAISSANCE

Pour l'année deux mille dix-neuf

NUMERO QUATRE-VINGTS DANS LE REGISTRE

AN 2019

80

N° dans le registre en chiffres

l'an deux mille dix-neuf, le huit du mois de janvier

Est né(e) à NIORO DU RIP  
(4) LIEU DE NAISSANCE

à quatre heure(s) quatorze minute(s)  
HEURE DE NAISSANCE

Un enfant de sexe FEMININ

**DEGUENE**

PRENOM(S)

**DIOP**

NOM DE FAMILLE

DE BIRANE CHEIKH TIDIANE

PRENOM(S) DU PERE

ET DE BINETA

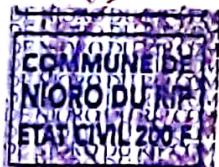
PRENOM(S) DE LA MERE

**SAMB**

NOM DE FAMILLE DE LA MERE

Le pays de naissance pour les passages à l'étranger (3)

Jugement d'autorisation  
d'inscription  
(ex supplétif)



MENTIONS MARGINALES

EXTRAIT DELIVRE PAR LE CENTRE PRINCIPAL:  
NIORO DU RIP CENTRE PRINCIPAL

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Fait à NIORO DU RIP le 07 mars 2022 d'Etat  
L'officier de l'Etat-civil soussigné



*Amk*  
**Aloune FALL**

RESERVER



CODE REGION 5 - CODE CNI 564.00 - TYPE CPU



REGION: KAOLACK  
DEPARTEMENT: NIORO DU RIP  
COMMUNE: NIORO DU RIP  
CENTRE PRINCIPAL: NIORO DU RIP CENTRE PRINCIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE  
MARIAGE**

Articles 66, 130 et 147 du Code de la Famille

ACTE DE MARIAGE  
N° 81  
DU REGISTRE  
2  
DE L'ANNEE  
2017

l'an deux mille dix-sept, le deux du mois de octobre, devant nous, ALIOUNE FALL Officier de l'Etat-civil,  
avons transcrit dans nos registre le mariage contracté le vingt-trois septembre deux mille dix-sept à  
NIORO DU RIP  
ENTRE:

- L'EPOUX** **BIRANE CHEIKH TIDIANE DIOP**  
né le vingt-huit mai mille neuf cent quatre-vingt-trois à NIORO DU RIP, de profession ENSEIGNANT, domicilié  
à NIORO DU RIP  
Fils de CHEIKH TIDIANE DIOP né le deux novembre mille neuf cent cinquante-deux à NIORO DU RIP, de  
profession PROFESSEUR, domicilié à NIORO DU RIP  
et de FATOUMATA SALL née le deux janvier mille neuf cent soixante et un à SAMA TOUCOULEUR, de  
profession MENAGERE, domiciliée à KEUR MASSAR.
- L'EPOUSE** **BINETA SAMB** née le dix janvier mille neuf cent quatre-vingt-quinze à NIORO DU RIP, de profession ELEVE,  
domicilié à NIORO DU RIP  
Fille de ASSANE SAMB né le dix-sept avril mille neuf cent soixante-dix à TATAGUINE ESCALE, de profession  
MONTEUR INDUSTRIEL, domicilié à TATAGUINE ESCALE  
et de ASTA KANE LY, de profession XXXXXXXXXXXX, domiciliée à XXXXXXXXXXXX

Les époux déclarent opter pour la **POLYGAMIE limitée à 4 femmes** avec comme régime matrimonial la  
**SEPARATION DES BIENS** en présence des témoins



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à NIORO DU RIP le 07 mars 2022

L'Officier de l'Etat-civil

*Alioune FALL*

**Alioune FALL**

